

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
sur les collections
de la Bibliothèque du Musée de l'Homme**

MINISTERE DE LA RECHERCHE

INTRODUCTION	3
I. PROPOSITIONS	4
II. ARGUMENTS A L'APPUI	6
III. CONCLUSION	9

Paris, le 31 janvier 2001

INTRODUCTION

La création du futur Musée du Quai Branly entraîne le transfert des collections d'ethnologie du Musée de l'homme. Ainsi l'articulation de la dimension muséographique et de l'activité de recherche scientifique pose la question du sort fait aux ressources documentaires correspondantes. A cette fin, l'éventualité du transfert, total ou partiel, de la bibliothèque qui s'y trouve doit être envisagée.

Dans cette perspective, un groupe de travail a été constitué par le ministère de la Recherche à la demande du cabinet du Premier Ministre, afin de "définir la ligne de partage des fonds d'ethnologie, de préhistoire et d'anthropologie biologique de la bibliothèque du Musée de l'homme". Composé de scientifiques (anthropologues, préhistoriens, historiens des sciences) et de bibliothécaires, il a été officiellement installé le 28 juin dernier et s'est régulièrement réuni au cours du dernier trimestre de l'année 2000.

Le groupe de travail a remis ses recommandations au ministère de la Recherche le 30 janvier 2001. Ces recommandations ont été transmises au cabinet du Premier Ministre ainsi qu'aux ministères concernés (Education nationale, Culture et Communication, Environnement), au président-directeur général de l'établissement public du Quai Branly et à l'administrateur provisoire du Muséum.

Dans un souci de transparence envers la communauté scientifique, le ministère de la Recherche a également souhaité les mettre en ligne.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL sur les collections de la Bibliothèque du Musée de l'Homme

RECOMMANDATIONS

I. PROPOSITIONS

1. *Le groupe de travail propose à l'unanimité le maintien de l'unité de la bibliothèque du Musée de l'Homme qui présente, dans le domaine des sciences anthropologiques, un caractère unique de généralité et d'interdisciplinarité, ainsi qu'un fort intérêt historique et patrimonial. La communauté scientifique consultée a, elle aussi, fermement, demandé la préservation de cette unité.* On trouvera ci-après, dans la seconde partie de cette note, l'énoncé des arguments qui plaident en faveur de cette proposition.

L'intégrité absolue de ce gisement de ressources unique doit être garantie (moyennant, si nécessaire, l'élimination des doublons). Cette intégrité doit être préservée indépendamment du sort qui sera fait à l'autre gisement majeur de ressources documentaires en ethnologie, celui du Musée national des arts et traditions populaires, appelé à s'installer à Marseille.

2. Cinq “sociétés savantes”, véritables groupements d'envergure nationale qui sont autant d'associations professionnelles et éditent toutes des revues et des collections de publications scientifiques, sont “copropriétaires” de la bibliothèque, qu'elles ont continuellement enrichie grâce à leurs échanges d'imprimés. Installées souvent de longue date au Musée de l'Homme, elles lui sont liées par deux conventions (1948 et 1957, cf. IV - Annexes B9-10). A cet égard la situation actuelle est celle d'une imbrication très forte des collections – notamment en ce qui concerne les séries de périodiques – du Musée de l'Homme d'une part et de chacune des sociétés savantes d'autre part. *Ces sociétés savantes refusent catégoriquement le démantèlement de la bibliothèque.* Elles ne s'opposent pas en revanche, pas plus que les sections spécialisées du Comité national de la recherche scientifique (Sections 31 et 38 du CNRS) que le groupe a consultées, à une localisation de la bibliothèque ailleurs qu'au Palais de Chaillot. Mais elles souhaitent que soient reconduites, voire améliorées, en cas de déplacement, les conditions matérielles qui leur sont faites actuellement au Musée de l'Homme : hébergement des secrétariats, usage d'une salle de réunion, stockage des publications. *Le groupe de travail propose qu'il soit tenu le plus grand compte de cette double demande.*

3. Les collections documentaires et patrimoniales non-imprimées du Musée de l'Homme – photos (environ 350.000 objets photographiques), films et vidéocassettes, enregistrements sonores, dessins et relevés, archives, bases de données, manuscrits, etc. – constituent une médiathèque virtuelle très riche, d'une importance scientifique et historique majeure. *Le groupe propose que ces collections soient réunies avec la bibliothèque et versées à la future médiathèque.* Il trouve opportun d'assurer l'intégrité et l'accessibilité de cet ensemble qui constitue un gisement capital de ressources scientifiques (ceci vaut également pour l'ensemble homologue du Musée national des arts et traditions populaires). A l'appui de cette proposition, le groupe relève le fait qu'une des rares idées concrètes formulée dans le rapport du Comité scientifique d'orientation du Muséum au sujet du Musée de l'Homme, revient à créer, dans les actuels locaux de ce dernier, une " Médiathèque de l'Homme " au périmètre sensiblement analogue.

4. L'étude bibliothéconomique de " faisabilité du transfert des collections de la bibliothèque, de la photothèque, de la phonothèque, des archives et des films ethnographiques (lesquels, dans leur majorité, relèvent d'un organisme autonome, le Comité du film ethnographique), en vue de créer la médiathèque du Musée du Quai Branly ", devra être réorientée afin de trouver la solution la plus économique en termes d'espace nécessaire, de fonctionnement et d'accroissement futur et menée à bien. Cette étude devra être complétée par une prévision informatique des moyens d'accès à distance et de transfert graphique des documents imprimés et imagés les plus variés (dessins, photos). Les premiers documents élaborés par le Bureau Van Dijk, commissionné à cet effet, passent en revue une bonne partie des problèmes pratiques – qui sont en même temps épistémologiques – à résoudre en vue du regroupement et de la mise à jour et en synergie des ressources documentaires existantes au Musée de l'Homme. Les points suivants devront être précisés :

- a) détermination et chiffrage des programmes de numérisation nécessaires pour satisfaire les besoins des utilisateurs " distants ", hors de Paris notamment ;
- b) évaluation du taux de recouvrement des collections des bibliothèques du Musée de l'Homme et de celles du Musée des arts africains et océaniens, ainsi que du Musée national des arts et traditions populaires ;
- c) évaluation de la charge financière et du calendrier à prévoir pour la mise en état de la bibliothèque – médiathèque.

L'extension de la bibliothèque devra être évaluée et prévue pour les deux décennies à venir.

Enfin, l'étude devra tracer le profil de la fonction de " chef de projet bibliothèque – médiathèque ", indispensable pour mener à bien les tâches prévues ci-dessus et ci-après.

5. Concernant notamment certains fonds constitutifs de la future bibliothèque - médiathèque, il conviendra de préciser en termes juridiques les points suivants :

- a) les archives du Musée de l'Homme et du Musée des arts africains et océaniens à y verser (archives privées scientifiques, archives administratives, historiques et scientifiques du Musée de l'Homme et de la bibliothèque) ;

- b) les droits des collections d'objets photographiés et des photos de terrain et, plus généralement, les droits photographiques ainsi que ceux relatifs aux documents sonores conservés au Musée de l'Homme (cf. IV - Annexe B3) ;
 - c) les clauses d'autorisation de diffusion et reproduction applicables aujourd'hui aux objets photographiques et aux fonds sonores détenus par le Musée de l'Homme.
6. *L'ensemble bibliothèque – médiathèque devra, en vue de son fonctionnement optimal et de son développement intellectuel, être installé à proximité d'une institution de recherche active et ouverte sur la communauté scientifique concernée.* Pratiquement – et notamment pour y attirer les sociétés savantes et les activités que celles-ci animent – le futur centre de ressources documentaires devra être localisé, dans toute la mesure du possible, auprès d'un grand centre de recherche, d'enseignement, de formation et de diffusion disposant de locaux de travail, de réunion et de stockage.
7. *Le groupe préconise enfin que soit instaurée une véritable autonomie de gestion, de fonctionnement et de développement de la bibliothèque – médiathèque.* En particulier *la mission de CADIST* – Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique – qui concerne actuellement l'ethnologie et la préhistoire, *doit être étendue à l'anthropologie biologique.* Cette autonomie devra être assurée à l'avenir, quel qu'en soit le rattachement, en tenant compte de la co-tutelle exercée par la sous-direction des bibliothèques, seule à assurer actuellement à la bibliothèque du Musée de l'Homme un statut et des ressources. Enfin la gestion de la bibliothèque – médiathèque devra s'appuyer sur un conseil scientifique représentatif des principales disciplines présentes dans le fonds et sur un personnel qualifié.

II. ARGUMENTS A L'APPUI

Le groupe de travail (cf. IV- Annexe A) à l'origine des propositions qui précèdent a été constitué à l'initiative du Premier Ministre qui a confié, lors de la réunion interministérielle du 5 juin 2000 au ministère de la Recherche le soin de réfléchir à une nouvelle cartographie documentaire. Plus précisément il s'agissait de définir la ligne éventuelle de partage des fonds d'ethnologie, de préhistoire et d'anthropologie biologique de la bibliothèque du Musée de l'Homme entre ce dernier et l'Etablissement public du Musée du Quai Branly, attributaire des collections d'objets ethnographiques qui se trouvent actuellement au Palais de Chaillot et au Musée des arts africains et océaniens créé par André Malraux, afin de leur assurer le contexte d'informations indispensable. La réflexion du groupe de travail devait s'inscrire dans trois perspectives :

- 1) la création et le développement du Musée du Quai Branly selon quatre axes géo-culturels : Amériques, Océanie, Asie, Afrique ;

- 2) le futur transfert du Musée national des arts et traditions populaires à Marseille et sa transformation en un musée des civilisations populaires de l'Europe et de la Méditerranée ;
- 3) la refondation du Musée de l'Homme qui deviendrait un Musée d'histoire naturelle de l'homme, destiné à éclairer les origines de notre espèce, sa biologie ainsi que ses rapports avec la nature.

Pour préparer ses recommandations, le groupe de travail a auditionné un certain nombre de représentants d'organismes scientifiques – commissions du CNRS, sociétés savantes – et a pris connaissance des messages reçus de personnalités compétentes, ainsi que de plusieurs textes parus dans des revues spécialisées (cf. IV - Annexes C13-14). La majeure partie des avis pris en considération, tous opposés au partage de la bibliothèque du Musée de l'Homme, proviennent d'ethnologues, linguistes, historiens, anthropobiologistes, préhistoriens et archéologues non liés à cette institution.

Les objections majeures au partage peuvent être regroupées sous trois thèmes principaux.

Les publications anciennes, particulièrement les périodiques et séries, contiennent, selon les conceptions scientifiques d'alors, des contributions ethnologiques, anthropobiologiques et préhistoriques inextricablement mêlées, tout comme le sont les études ayant trait aux différentes aires géographiques et culturelles. C'est pourquoi ce noyau historique ne peut être ni altéré ni dissocié du reste des collections.

La séparation des publications relatives à l'Europe de celles qui entrent dans l'épure du futur Musée du Quai Branly serait perçue comme un retour à la perspective colonialiste qui a régi les sciences anthropologiques pendant si longtemps. Elle porterait, en outre, atteinte à la démarche généraliste et comparative, donc aux analyses théoriques, si importantes dans les sciences anthropologiques.

Enfin, un attachement profond, intellectuel et émotionnel à l'intégrité d'un instrument unique de formation et de recherche scientifique, connu et utilisé de tout temps, sans équivalent en France et en Europe, a été exprimé par la majeure partie de la communauté scientifique. C'est ce qui explique l'émoi extrême suscité par l'évocation publique de l'éventuel démembrément de la bibliothèque du Musée de l'Homme, émoi qui risque de susciter un véritable mouvement d'opposition du milieu scientifique (cf. IV – Annexes D15-16).

La bibliothèque du Musée de l'Homme est le produit historique cumulé du développement plus que centenaire de deux institutions successives, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro, puis le Musée de l'Homme. Elle reflète l'apparition suivie de la transformation profonde des disciplines associées vouées à l'étude de l'espèce et des sociétés humaines. En cela, elle demeure un indispensable instrument de recherche sur cette histoire de la connaissance scientifique, en même temps qu'une condition de possibilité d'études comparatives dans le temps et l'espace.

Par ailleurs, la spécialisation actuelle et prévisible des études sur l'homme – notamment en biologie, mais aussi en ethnologie, en économie, en linguistique, etc. – pose avec une acuité croissante le problème des interfaces entre disciplines. Leurs méthodes de plus en plus rigoureuses les poussent à des démarches de validation par réinterprétation de données qui leur sont antérieures et extérieures. D'où l'importance de la vaste base de données imprimées et imagées

recueillies au Musée de l'Homme ! Modernisée et rendue accessible, elle doit permettre aux spécialistes d'enjamber la coupure entre culture et biologie, dont l'entrelacement domine l'évolution de l'homme. Elle doit surtout permettre le rapprochement entre civilisations d'hier et d'aujourd'hui, comme entre l'Europe, matrice historique avec l'Amérique du Nord, de la découverte et de la pensée ethnologiques et les autres continents.

Revenons, en conclusion, à la mission confiée au groupe de travail dans la triple perspective rappelée plus haut et qui est de la responsabilité du ministère de la Recherche. Pour le Musée de l'Homme, les indications fournies notamment par le rapport du Comité scientifique d'orientation du Muséum national d'histoire naturelle, esquisSENT une conception naturaliste large. L'homme doit être inclus dans la nature et l'anthropologie (sociale, culturelle, biologique) doit intervenir dans la gestion durable, de plus en plus indispensable, des "anthropo-écosystèmes". Aussi, le musée serait-il voué à une présentation globale de l'origine et de la biologie de l'homme, espèce parmi les espèces du vivant. Il est aussi indiqué dans ce rapport que le futur programme d'un musée refondé reste en réalité à définir en fonction des préoccupations émergentes en voie de renouvellement, des sciences de la vie et de la nature.

Dans cette optique, l'apport au futur Musée de l'Homme – défini par le Rapport Ourisson comme centre de diffusion et d'enseignement de tous les publics, plus que de recherche – de la partie anthropobiologique et préhistorique de l'actuelle bibliothèque serait d'une faible utilité. Les dommages intellectuels opératoires induits par le démantèlement de l'ensemble de la bibliothèque actuelle seraient en revanche très graves pour les raisons indiquées ci-dessus. Ce sentiment est aggravé par la faible articulation, prévue par ce même rapport, entre la création d'une grande "Médiathèque de l'Homme" à la place des collections ethnographiques actuellement au Palais de Chaillot et le programme – encore très flou – prévu pour le futur "Musée d'histoire naturelle de l'homme".

En conformité avec sa mission, le groupe de travail a également tenu compte, dans la mesure où il en avait connaissance, du projet de délocalisation et transformation du Musée national des arts et traditions populaires, actuellement en voie d'élaboration. En parallèle aux propositions relatives au Musée de l'Homme, il faut insister sur le fait que les ressources documentaires conservées dans cette institution, ont été conçues lors de sa création, en 1937, par G-H Rivière, sur le même modèle de musée-laboratoire que le Musée de l'Homme. L'établissement, qui relève de la Direction des Musées de France et est associé en tant que tel au C.N.R.S., comporte une bibliothèque, essentiellement mais non exclusivement, consacrée à la France. Il possède de riches archives issues surtout de vastes enquêtes nationales, documents en grande partie inédits. Une photothèque, une iconothèque, une phonothèque, etc. complètent cet ensemble. Centrée sur la France, mais expressive de la diversité culturelle européenne, cette masse documentaire représente une richesse considérable en termes de gisement de ressources et comme patrimoine. Cette complémentarité par rapport aux ressources documentaires de l'actuel Musée de l'Homme est, aux yeux du groupe de travail, encore un argument fort à l'appui des recommandations présentées ci-dessus.

III. CONCLUSION

Le savoir anthropologique d'hier et d'aujourd'hui est cumulatif et non sécable, tout comme il est indissociable des collections d'objets des trois musées concernés par la mission confiée au groupe de travail. Ce dernier s'est heurté à des problèmes de fond liés à l'absence de tout organisme consultatif ou de coordination pour les musées de société et au fait que les trois institutions relèvent de tutelles ministérielles différentes, le Musée de l'Homme étant en particulier dépourvu, au sein de l'établissement public du Muséum national d'histoire naturelle dont il est un service, d'autonomie et d'organes propres.

Les trois musées concernés par cette nouvelle "cartographie documentaire" soumise à réflexion traversent des phases dynamiques – de création pour l'un, de mutation ou de crise pour les deux autres – qui appellent une réflexion de fond prévisionnelle concernant leurs programmes, tâches, organisation et moyens respectifs. Un tel travail dépassait évidemment la mission confiée au groupe, ses moyens et son calendrier.

C'est pourquoi le groupe de travail suggère que mission soit donnée à un organisme public, neutre et compétent de conduire une réflexion plus ample et de plus longue haleine sur les problèmes posés par ces trois musées centrés sur l'homme et la société. Tous trois posent des problèmes communs ou analogues et s'inscrivent dans une même vision anthropologique globale et unitaire. Relevant de la même puissance publique, partageant grossso modo la même vocation scientifique, éducative et patrimoniale, ces institutions connaissent une même conjoncture globale, celle de la France et de l'Europe de l'an 2001.

Il serait donc bon que la solution de leurs problèmes et la répartition de leurs tâches et ressources fassent l'objet d'une réflexion globale. L'organisme qui en sera chargé devra en particulier clarifier les tutelles administratives exercées par les services ministériels sur ces musées. Il devra proposer un dispositif interministériel de coordination entre les autorités de tutelle et si possible entre les trois établissements. Il devra enfin proposer la mise en place d'organes scientifiques propres à chacun et à même de veiller à ce que leurs vocations et ambitions intellectuelles et sociales respectives puissent se réaliser.

C'est à la faveur d'une telle mission de réflexion approfondie qu'un statut clair et précis pourra vraiment être défini pour la bibliothèque et les autres ressources documentaires du Musée de l'Homme, pour revenir aux termes initiaux de la mission confiée au groupe de travail.

Paris, le 22 janvier 2001.

MINISTERE DE LA RECHERCHE

Composition du groupe de travail sur la bibliothèque du Musée de l'homme

Coordination

Catherine GAILLARD

catherine.gaillard@education.gouv.fr Chargée de mission à la sous-direction des bibliothèques et de la documentation (direction de l'enseignement supérieur)

Vincent SUEUR
la recherche

Sous-directeur des affaires juridiques pour l'enseignement supérieur et la recherche

Bibliothèques

Monique DUCREUX Conservateur général, directrice de la bibliothèque centrale du muséum d'histoire naturelle

Jacqueline DUBOIS Conservateur général, directrice de la bibliothèque et de la photothèque du Musée de l'homme

Scientifiques

Maurice GODELIER Directeur d'études à l'EHESS, directeur du projet du musée du Quai Branly pour l'enseignement et la recherche, anthropologie

Françoise AUDOUZE du CNRS Directeur de recherche au CNRS, membre du Comité de l'archéologie
puis **Philippe SOULIER**, Conservateur en chef du Patrimoine (UMR 7041), préhistoire

Claude BLANCKAERT Directeur de recherche au CNRS (UMR 48), histoire des sciences

Jean-Michel GENESTE Conservateur régional de l'archéologie, préhistoire

Frédéric JOULIAN Maître de conférences à l'EHESS, anthropologie

Henri DUDAY (UMR 58.09), anthropologie biologique Directeur de Recherche, Laboratoire d'anthropologie de Bordeaux I

Isaac CHIVA Directeur d'études honoraire à l'EHESS, anthropologie, rapporteur